

**ATTESTATION D'ASSURANCE
DE LA RESPONSABILITE CIVILE DECENNALE
POUR LES OUVRAGES SOUMIS À L'OBLIGATION D'ASSURANCE**

**SENEGON
ZA de la Loge
11, rue Denis Papin
37190 AZAY LE RIDEAU**

N'oubliez pas de rappeler ces
références :
Souscripteur n° 01033531J
Contrat n° 2009

GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE atteste que l'assuré désigné ci-dessus est titulaire d'un contrat d'assurance "CONSTRUIRE" pour la réalisation d'ouvrages de construction.

Ce contrat couvre les travaux ayant fait l'objet d'une déclaration d'ouverture de chantier entre le **01/01/2011** et le **31/12/2011**

lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée sur le fondement de la présomption établie par les articles 1792, 1792-2 et 1792-4 du Code Civil à propos de **travaux de construction soumis à l'obligation d'assurance** (Loi n° 78-12 du 4 janvier 1978 modifiée), et dans les limites de cette responsabilité.

Et pour des marchés d'entreprise, en tant que locateur d'ouvrage ou sous-traitant, titulaire d'un marché de travaux que l'assuré exécute lui-même ou avec son propre personnel, et pour lequel il peut accessoirement faire appel à des sous-traitants pour les métiers ou activités qu'il déclare exercer :

- **CHARPENTIER BOIS**
- **COUVREUR (dont pose de panneaux solaires, thermiques ou photovoltaïques, sur couverture ou intégrés dans la couverture)**

La garantie obligatoire afférente à ces travaux est maintenue pendant 10 ans à compter de la réception des travaux.

Le contrat, géré selon le principe de capitalisation, est conforme aux dispositions légales et réglementaires relatives à l'assurance obligatoire dans le domaine du bâtiment et a été souscrit pour les interventions de l'assuré sur des chantiers dont le coût global unitaire de l'opération de construction n'est pas supérieur à **8 millions d'euros**.

Groupama Paris Val de Loire

60, boulevard Duhamel du Monceau - BP 10609 - 45166 Ollivet Cedex
Tél. : 02 38 49 77 77 - Fax : 02 38 49 77 00 - www.groupama.fr

Siège social - 161, avenue Paul Vaillans-Coururier - 94250 Gentilly

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Paris Val de Loire - N° SIREN 382 285 260 - Entreprise régie par le Code des Assurances

Les garanties accordées par le contrat sont les suivantes :

| GARANTIES | MONTANTS DE GARANTIE (*) |
|--|---|
| Responsabilité civile Décennale Obligatoire (ouvrages soumis à l'obligation d'assurance) | <ul style="list-style-type: none"> • Tous dommages confondus dont : <ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité civile en tant que sous-traitant • Bon fonctionnement des éléments d'équipement • Dommages immatériels consécutifs (1) |
| Dommmages aux biens sur chantier (dommages matériels survenus avant réception) | <ul style="list-style-type: none"> • Effondrement et menace d'effondrement avant réception dont : <ul style="list-style-type: none"> • Frais de démolition et déblaiement • Dommages matériels résultant de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Incendie, explosion, chute de la foudre ▪ Action directe du vent ou du choc d'un corps projeté par le vent ▪ Acte de terrorisme ou d'attentat ▪ Choc d'un véhicule terrestre à moteur ▪ Dégâts des eaux |
| Catastrophes naturelles | <ul style="list-style-type: none"> • Dommages matériels dont : <ul style="list-style-type: none"> • Frais de déblai |

(*) Montants non indexés

(1) garantie déclenchée par la réclamation

La présente attestation ne peut engager GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. En outre, toute adjonction ou modification matérielle du texte de l'attestation entraîne la nullité de cette dernière.

La présente attestation comprend 02 pages.

Pour servir et valoir ce que de droit, fait à Olivet, le 13 décembre 2010.

Pour GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE,



Groupama Paris Val de Loire

60, boulevard Duhamel du Monceau - BP 10609 - 45166 Olivet Cedex
 Tél. : 02 38 49 77 77- Fax : 02 38 49 77 00 - www.groupama.fr

Siège social - 161, avenue Paul Vaillant-Couturier - 94250 Gentilly
 Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Paris Val de Loire - N° SIREN 382 285 280 - Entreprise régie par le Code des Assurances

**ATTESTATION D'ASSURANCE
DE LA RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**

SENEGON
ZA de la Loge
11, rue Denis Papin
37190 AZAY LE RIDEAU

N'oubliez pas de rappeler ces références:
Souscripteur n° 01033531J
Contrat n° 2009

GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE atteste que l'assuré désigné ci-dessus est titulaire d'un contrat d'assurance de la Responsabilité Civile Professionnelle "CONSTRUIRE" pour les métiers ou activités qu'il déclare exercer :

- **CHARPENTIER BOIS**
- **COUVREUR (dont pose de panneaux solaires, thermiques ou photovoltaïques, sur couverture ou intégrés dans la couverture)**

Les garanties accordées par le contrat sont les suivantes :

| GARANTIES | MONTANTS DE GARANTIE (*) | |
|--|--|--|
| RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION | <ul style="list-style-type: none"> • Dommmages corporels, matériels et immatériels consécutifs dont : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Dommmages matériels et immatériels consécutifs à dommmages matériels</i> • <i>Dommmages causés aux installations enterrées par les engins et matériels de chantier automoteurs</i> • <i>Dommmages corporels, matériels et immatériels consécutifs suite à faute intentionnelle d'un préposé</i> • <i>Vol du fait d'un préposé</i> • Dommmages matériels et immatériels consécutifs aux « Biens mobiliers confiés » • Faute inexcusable de l'employeur | <p>8 000 000 € tous dommmages confondus par année d'assurance</p> <p>1 500 000 € par sinistre</p> <p>46 000€ par sinistre</p> <p>765 000€ par sinistre</p> <p>15 000 € par sinistre</p> <p>76 500 € par sinistre</p> <p>1 500 000 € par année d'assurance</p> |
| RESPONSABILITE CIVILE ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT | <ul style="list-style-type: none"> • Tous dommmages confondus dont : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Dommmages matériels et immatériels consécutifs à des dommmages matériels garantis</i> • <i>Frais de remboursement des mesures conservatoires</i> | <p>765 000 € par année d'assurance</p> <p>300 000 € par sinistre</p> <p>10% du montant des dommmages et à concurrence de 76 500 € par sinistre</p> |

(*) Montants non indexés

Groupama Paris Val de Loire

60, boulevard Duhamel du Monceau - BP 10609 - 45166 Olivet Cedex
Tél. : 02 38 49 77 77- Fax : 02 38 49 77 00 - www.groupama.fr

Sège social - 161, avenue Paul Vaillant-Couturier - 94250 Gentilly
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Paris Val de Loire - N° SIREN 382 285 260 - Entreprise régie par le Code des Assurances

| GARANTIES | | MONTANTS DE GARANTIE (*) |
|--|---|-----------------------------------|
| RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON OU APRES ACHEVEMENT DE TRAVAUX | Domages corporels, matériels et immatériels consécutifs | 1 530 000 € par année d'assurance |
| DOMMAGES AUX EXISTANTS | | 300 000 € par année d'assurance |
| DOMMAGES IMMATERIELS NON CONSECUTIFS | | Néant |

(*) Montants non indexés

ETENDUE TERRITORIALE DE LA GARANTIE

La garantie s'exerce dans les Pays de l'Union Européenne ainsi que les Pays membres de l'Association Européenne de Libre Echange (A.E.L.E).

Pour la garantie Responsabilité civile Atteintes à l'Environnement, la garantie s'exerce en France Métropolitaine, dans les Départements et Territoires d'Outre-Mer ainsi que dans la Principauté de Monaco.

Le souscripteur du contrat est avisé que les garanties du présent contrat ne peuvent, en aucun cas, se substituer aux garanties qu'il serait dans l'obligation de souscrire localement dans un pays en application de la législation qui lui est propre en matière d'assurance.

PERIODE DE VALIDITE : du 01/01/2011 au 31/12/2011

sous réserve des dispositions de l'article L113-3 du Code des Assurances régissant le paiement de la cotisation.

La présente attestation a été délivrée sur la demande de l'assuré pour servir et valoir ce que de droit.

Elle ne peut engager GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE en dehors des termes limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Olivet, le 13 décembre 2010.

Pour GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE,



Groupama Paris Val de Loire

60, boulevard Duhamel du Monceau - BP 10609 - 45166 Olivet Cedex

Tél. : 02 38 49 77 77 - Fax : 02 38 49 77 00 - www.groupama.fr

Siège social - 161, avenue Paul Vaillant-Couturier - 94250 Gentilly

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Paris Val de Loire - N° SIREN 382 285 260 - Entreprise régie par le Code des Assurances